

CE QUE LA POSTE NE VOUS DIRA JAMAIS

NOUS ON EN PARLE

SUD VERSIF

L'actualité de toute La Poste

Spécial Salaires

Réclamer notre dû !

- Les négociations salariales à la Poste viennent de commencer
- Une nouvelle plénière a lieu le 28 janvier
- Le gouvernement annonce des négociations pour le point d'indice des fonctionnaires
- Le 26 janvier, les fédérations de fonctionnaires Solidaires, CGT et FO appellent à la grève

Ensemble, fonctionnaires et salarié-es,
SUD vous appelle à la grève le 26 janvier pour les salaires !



- ⇒ **5% d'augmentation pour toutes et tous**
- ⇒ **Un treizième mois**
- ⇒ **Une prime de 600 euros en 2016**

SUD Salaires

Fédération des activités postales et des télécommunications

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>



UNE INFLATION FAIBLE OU PROCHE DE ZÉRO ? TU PARLES !...

Les négociations salariales s'appuient toujours sur l'indice des prix à la consommation (IPC), ce qu'on appelle communément l'inflation. Encore cette année, gouvernement et direction de l'entreprise nous annonceront une inflation quasi nulle. C'est vraiment nous prendre pour des gogos que d'oser négocier sur des bases aussi stupides.

Voyage dans la vraie vie...

Ce qui compte pour les salarié-es, ce sont les prix des services indispensables, ceux qu'on utilise tous les jours ou presque. Services dont on ne peut pas se passer...

En 2014, le prix de la distribution de l'eau a augmenté de 2,4 %, celui des cantines scolaires de 1,6 %, de l'enlèvement des ordures ménagères de 2,3 % et les transports routiers de voyageurs de 2,7 %. On retrouve ici, comme par hasard !, les conséquences du Pacte de responsabilité qui impose aux communes des milliards d'économies. Pour faire baisser le « coût du travail » comme disent les Hollande, Gattaz et consorts ! Quant aux impôts locaux, pas de problème : comme les autres impôts, ils n'entrent pas dans l'indice des prix !

La SNCF n'est pas en reste avec une augmentation de 2,6 % en 2015. A la RATP, le nouveau tarif unique du Navigo pour l'Île-de-France rend difficile toute comparaison avec les années passées. Mais l'ex-pass Navigo 2 zones avait augmenté de 24 % depuis 2009 ! Le ticket à l'unité, lui, a augmenté de 5,8 %, le carnet de 2,9 %. EDF a augmenté ses tarifs de 2,5 % le 1er août.

Et si GDF annonce des baisses pour 2015, difficiles à évaluer car le prix est ajusté chaque mois, la tendance sur dix ans est très lourde : + 82 % !

...et dans la vie virtuelle !

Certains prix baissent voire s'effondrent. Mais, pour l'essentiel, c'est un effet d'optique. Exemple le plus connu : les ordinateurs, l'INSEE annonçant une baisse annuelle de 15 %. Mais cette baisse est virtuelle car l'INSEE résonne à qualité constante, d'où ces baisses fulgurantes. En gros, votre PC acheté il y a dix ans ne vaut plus rien ! Les prix ne baissent pas autant, mais la « qualité » augmente. Et le porte-monnaie ne le voit pas...

L'autre problème est d'utiliser un outil statistique qui fait des mesures sur l'ensemble de la population, pour négocier les salaires de ceux et celles qui vivent de leur travail. L'exemple du logement est éclairant : pour l'INSEE, le loyer ne représente que 7 % des dépenses de la population car l'achat immobilier est considéré comme un investissement. Mais cela n'empêche pas les salarié-es de se prendre le choc immobilier en pleine figure. De plus, cette moyenne de 7 % ne représente absolument pas la réalité de ce que vivent les locataires.

Vous doutez encore ? Allez sur le site de l'INSEE, c'est exactement ce qu'il dit : « *Ce que l'on mesure avec l'indice des prix n'est pas, comme on l'entend souvent dire, le « coût de la vie », ni même son évolution, et ne permet pas de reconstituer le budget en euros d'un consommateur moyen ou des consommateurs les plus modestes. Concrètement, il ne permet pas de mesurer le niveau des prix, mais sert à décrire leurs variations dans le temps.* ».

Réclamer 5 % d'augmentation tout de suite n'a donc rien d'astronomique ! Et cela rattraperait le retard des années passées.

LES ACTIONNAIRES SE GOINFRENT...

Chaque année, des dividendes sont versés aux actionnaires de La Poste : l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, entrée dans le capital en 2011. Pour la fédération SUD PTT, les dividendes n'ont aucune utilité dans une entreprise comme la nôtre. Si ce n'est d'engendrer spéculation et pression sur les salarié-es, comme nous les subissons tous les jours et avec les conséquences que nous connaissons : suppressions massives d'emplois et dégradation constante des conditions de travail.

Année	Dividendes	Prime annuelle possible
2010	136 000 000	492 euros brut/ salarié-es
2011	144 500 000	537 euros brut/ salarié-es
2012	171 000 000	659 euros brut/ salarié-es
2013	171 000 000	730 euros brut/ salarié-es
2014	171 000 000	659 euros brut/ salarié-es

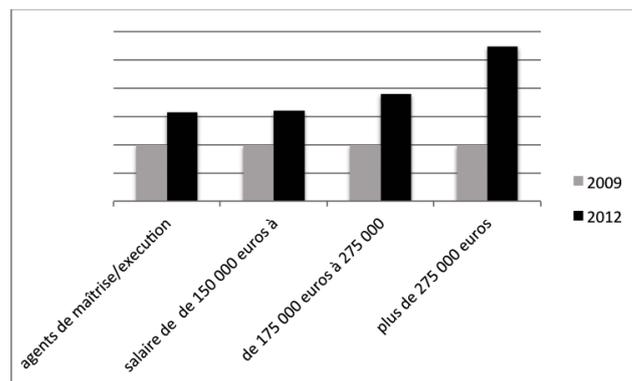
En 2016 c'est une prime de minimum 600 euros qui peut être versée aux postier-es

... LES DIRIGEANT-ES AUSSI !

La Cour des Comptes a révélé l'an dernier que "ça allait plutôt bien" pour quelques dizaines de hauts dirigeants ! Passons sur les avantages "accessoires" (part variable, véhicule de fonction...) qui représentent quand même de coquettes sommes, pour nous intéresser à l'essentiel : les salaires.

Le plus simple est de laisser la Cour des Comptes commenter ses propres tableaux : « Pour celle des rémunérations les plus hautes, l'intégralité de la croissance observée résulte du salaire moyen, dont l'augmentation, +17,4 % de 2009 à 2012, soit 5,5 % par an, est nettement plus vive que pour les autres strates... » !!!

Nous laisserons la conclusion à la Cour des Comptes : « L'accroissement du nombre des dirigeants et la hausse de leurs salaires moyens a correspondu à la période du changement de statut de l'entreprise. Les évolutions



constatées sur cette période, tant pour la maison mère que pour les filiales, tant pour l'ensemble des cadres dirigeants que pour les mieux rémunérés d'entre eux, ne sont guère en phase avec la situation financière du groupe et le contexte économique national ».

... ET POUR LES SALARIÉ-ES

La Poste nous annonce bizarrement que la conjoncture est difficile, que l'inflation est nulle, bla-bla-bla... Tout est bon pour justifier les oursins dans les poches des grands argentiers. Alors que les patrons se sont augmentés certaines années de près de 16 %, les salarié-es avaient une augmentation d'à peine 1,5 %... Il semblerait que pour la direction, les berlines haut de gamme, les coupés-sport, les lofts et les résidences secondaires subissent plus d'inflation que nos appartements, pavillons, HLM et nos voitures diesel... Mais de qui se moque-t-on ? Pourtant, oui, de l'argent il y en a, il suffit d'aller le chercher dans les bonnes poches.

SUD revendique une augmentation de 5% de l'ensemble de la rémunération (salaire de base, complément de rémunération et pour charge de famille, les primes diverses - prime d'équipe, commissionnement, bonus qualité...) et la fin de l'objectivation des primes.

TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES : le dégel s'impose !

Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis le 1er juillet 2010. Et encore, la dernière augmentation de ce mois de juillet (+ 0,5 %) correspondait à un rattrapage pour 2009.

En novembre 1995, la valeur du point était de 4,10 euros brut. Vingt ans plus tard, il est de 4,63 euros, soit une augmentation de 13 %. Sur la même période, l'inflation a progressé de 35 % ! Résultat : le pouvoir d'achat des fonctionnaires a reculé au minimum de 22 %.

Au minimum, car des cotisations sociales ont augmenté. En 2010, la cotisation retraite était de 7,85 % du traitement. La réforme Sarkozy-Woerth prévoyait de faire passer le taux de cotisation à 10,8 % en 2020. La gauche est passée par là avec la réforme des retraites début 2014. Le taux de cotisation sera de 11,1 % en 2020 !

Enfin, à la Poste, le complément Poste a été gelé pour une grande majorité des agents, tous ceux et toutes celles qui avaient un complément (créé en 1993) supérieur aux minima fixés pour les salariés et les derniers fonctionnaires embauchés !

Les négociations qui s'ouvrent début février auront évidemment un caractère clairement pré-électoraliste, présidentielles de mai 2017 obligent ! Elections ou pas, nous ne nous contenterons pas de quelques « cacahuètes ».

Pour rattraper un tant soit peu le gel organisé depuis 2010, une augmentation immédiate de 5 % serait bien un minimum !

EN GREVE AUSSI, POUR DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC !

L'appel à la grève par les fédérations de fonctionnaires CGT, FO et Solidaires (Finances, Equipement, Hôpitaux, Collectivités territoriales, Départements...) est aussi motivé par la réduction des budgets publics qui conduit à des politiques d'austérité d'ampleur.

Cette politique met à mal les services publics et les usagers le paient triplement : par leur réduction, leur dégradation et l'augmentation des tarifs !

La Poste est soumise au même régime que les autres services publics par les gouvernements successifs. Chaque année, ce sont au bas mot **700 millions d'euros** que l'Etat devrait verser à la Poste... et qu'il ne verse pas ! Soit environ le double, selon les années, des bénéfices annuels.

La loi postale prévoit des compensations pour :

- Le maintien des 17.000 "points de contact" : l'autorité de régulation (ARCEP) considère qu'il manque **293 millions d'euros** (la Poste reçoit 142 millions sous forme d'abattement fiscal),
- L'accessibilité bancaire (accès pour tous au Livret A avec opérations gratuites) : la compensation versée est de 210 millions d'euros. Il manque **50 millions**.
- L'aide à la presse (la presse bénéficie de tarifs préférentiels sur ordre de l'Etat) : la compensation versée était de 130 millions d'euros en 2015. Il manque entre **350 et 400 millions !**

Ces choix budgétaires ont une conséquence : un plan stratégique d'orientation purement libérale et mercantile avec 12000 suppressions d'emplois programmées en 2016 !

- Pour une augmentation de 5 % pour toutes et tous,**
- Pour une prime de 600 euros tout de suite,**
- Pour un treizième mois**

Grève le 26 janvier !

